

PREMIER DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. -- Six mois, 26 fr. -- Un an, 50 francs. -- Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. -- La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. -- Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAU : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 I A TOURCOING, RUE DES POUTRAIN, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. -- A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. -- A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 23 DÉCEMBRE 1887

L'ARMÉE ET LE PARLEMENT

Le samedi 10 décembre, le ministre de la guerre allemand, général Bronsart de Schellendorf, déposait au Reichstag de Berlin, le nouveau projet de loi militaire annoncé, quelques jours auparavant, par le discours du Trône, et le vendredi suivant avait lieu au Parlement, la première lecture et la première discussion.

D'ici à deux ou trois semaines, toutes les formalités législatives seront accomplies, et au 1er avril, le projet de loi sera devenu loi. On ne peut donc plus dire, à cette date fatale, à laquelle il est admis que toute armée doit être prête à entrer en campagne, la loi de la réorganisation de la landwehr et du landsturm fonctionnera d'ores et déjà.

C'est la répétition de ce qui s'est passé l'an dernier pour la loi du nouveau spénat.

Chez nous, trois projets de loi ont été déposés par le ministre de la guerre, le 25 octobre. Six autres ont été déposés, le 29 décembre, tous ou presque tous d'une importance considérable au point de vue de l'organisation de l'armée, et bien en vue de celui qui pourrait diriger à quelle époque ils viendront en discussion, bien qu'on ait prononcé l'urgence et supprimé ainsi les deux premières lectures.

Les deux premiers sont à l'état de rapports, mais la Chambre vient d'entrer en vacances, à son retour, elle aura à s'occuper du budget. Voilà de beaux jours dans le courant de janvier les projets ministériels, que ceux-ci auront à faire encore le voyage du Luxembourg. Ils ne pourront donc, même en mettant tout au mieux, passer à l'état de lois avant le mois de février. C'est dès lors une année de perdue, car ce n'est pas au printemps que l'on songera, nous l'espérons, à désorganiser nos bataillons de chasseurs à pied et nos régiments d'artillerie et de nonnaitiers, pour leur faire subir les transformations projetées, par le général Ferron.

Parlerons-nous de la loi organique, la grande loi du général Boulanger? Celle-ci, c'est depuis plus de dix-huit mois qu'elle attend la Chambre à mis plus d'un an à en discuter les deux premiers titres. Le Sénat n'a aucun motif pour être plus pressé, et s'il y a quelque chose de remarquable, c'est en un grand silence que personne ne s'en doute. En tous cas, il attendra, dans une certaine mesure, les propositions de la Chambre, et le projet reviendra inévitablement au Palais-Bourbon encore une fois. Les plus optimistes espèrent que la promulgation pourra se faire en 1889, et complètent que l'on pourra l'inaugurer avant la tour Eiffel. Nous paierions plus volontiers pour celle-ci.

Quant nous disions que la Chambre refusait de s'occuper des affaires de l'armée, nous allions trop vite. N'a-t-elle pas consacré les heures les plus précieuses de la fin de sa session à discuter une question militaire, celle des fourrages? Il est vrai qu'elle l'a traité, au point de vue purement électoral, et il est nouveau venu cent fois qu'elle la laissât dormir.

De son côté, en ajournant l'examen du projet amendé et voté par la Chambre, le Sénat a mis le ministre de la guerre, dans une singulière situation. Les marchés de fourrages sont expirés, depuis le 1er décembre; convient-il de les renouveler? Mais alors on se met en contradiction avec le vote du 10 octobre. Appliquera-t-on la gestion d'urgence? Mais alors la valeur des approvisionnements existants et le ministre n'a pas les 11 millions et demi nécessaires. Le Sénat s'en est levé, c'était affaire à lui de se débrouiller et de prendre le parti qu'il jugerait préférable, pour ménager à la fois les intérêts de l'administration et ceux du Trésor, tout en engageant l'administration à la question. Ah! le bon billet qu'a le général Legorot!

Le véritable moyen de ne pas engager la question, c'est évidemment de proroger les marchés existants, jusqu'à ce que Chambre et Sénat soient d'accord. Mais que qu'il est dit à la Chambre, que la prorogation qu'il a été dit à la Chambre, pour le mois de décembre, avait coté, à l'administration de la guerre 10 000 000 de prix des marchés, soit environ 400,000 francs.

En supposant que la question soit définitivement tranchée en janvier, il faudra au moins quelques jours auparavant, par le discours du Trône, et le vendredi suivant avait lieu au Parlement, la première lecture et la première discussion.

D'ici à deux ou trois semaines, toutes les formalités législatives seront accomplies, et au 1er avril, le projet de loi sera devenu loi. On ne peut donc plus dire, à cette date fatale, à laquelle il est admis que toute armée doit être prête à entrer en campagne, la loi de la réorganisation de la landwehr et du landsturm fonctionnera d'ores et déjà.

C'est la répétition de ce qui s'est passé l'an dernier pour la loi du nouveau spénat.

Chez nous, trois projets de loi ont été déposés par le ministre de la guerre, le 25 octobre. Six autres ont été déposés, le 29 décembre, tous ou presque tous d'une importance considérable au point de vue de l'organisation de l'armée, et bien en vue de celui qui pourrait diriger à quelle époque ils viendront en discussion, bien qu'on ait prononcé l'urgence et supprimé ainsi les deux premières lectures.

Les deux premiers sont à l'état de rapports, mais la Chambre vient d'entrer en vacances, à son retour, elle aura à s'occuper du budget. Voilà de beaux jours dans le courant de janvier les projets ministériels, que ceux-ci auront à faire encore le voyage du Luxembourg. Ils ne pourront donc, même en mettant tout au mieux, passer à l'état de lois avant le mois de février. C'est dès lors une année de perdue, car ce n'est pas au printemps que l'on songera, nous l'espérons, à désorganiser nos bataillons de chasseurs à pied et nos régiments d'artillerie et de nonnaitiers, pour leur faire subir les transformations projetées, par le général Ferron.

GRANDEUR ET DÉCADENCE

Dans un premier article, nous avons dénoté des causes de la puissance progressive du socialisme.

La grande loi du général Boulanger? Celle-ci, c'est depuis plus de dix-huit mois qu'elle attend la Chambre à mis plus d'un an à en discuter les deux premiers titres.

Parlerons-nous de la loi organique, la grande loi du général Boulanger? Celle-ci, c'est depuis plus de dix-huit mois qu'elle attend la Chambre à mis plus d'un an à en discuter les deux premiers titres.

Quant nous disions que la Chambre refusait de s'occuper des affaires de l'armée, nous allions trop vite. N'a-t-elle pas consacré les heures les plus précieuses de la fin de sa session à discuter une question militaire, celle des fourrages?

De son côté, en ajournant l'examen du projet amendé et voté par la Chambre, le Sénat a mis le ministre de la guerre, dans une singulière situation. Les marchés de fourrages sont expirés, depuis le 1er décembre; convient-il de les renouveler?

Le véritable moyen de ne pas engager la question, c'est évidemment de proroger les marchés existants, jusqu'à ce que Chambre et Sénat soient d'accord.

En supposant que la question soit définitivement tranchée en janvier, il faudra au moins quelques jours auparavant, par le discours du Trône, et le vendredi suivant avait lieu au Parlement, la première lecture et la première discussion.

D'ici à deux ou trois semaines, toutes les formalités législatives seront accomplies, et au 1er avril, le projet de loi sera devenu loi. On ne peut donc plus dire, à cette date fatale, à laquelle il est admis que toute armée doit être prête à entrer en campagne, la loi de la réorganisation de la landwehr et du landsturm fonctionnera d'ores et déjà.

C'est la répétition de ce qui s'est passé l'an dernier pour la loi du nouveau spénat.

Chez nous, trois projets de loi ont été déposés par le ministre de la guerre, le 25 octobre. Six autres ont été déposés, le 29 décembre, tous ou presque tous d'une importance considérable au point de vue de l'organisation de l'armée, et bien en vue de celui qui pourrait diriger à quelle époque ils viendront en discussion, bien qu'on ait prononcé l'urgence et supprimé ainsi les deux premières lectures.

Les deux premiers sont à l'état de rapports, mais la Chambre vient d'entrer en vacances, à son retour, elle aura à s'occuper du budget. Voilà de beaux jours dans le courant de janvier les projets ministériels, que ceux-ci auront à faire encore le voyage du Luxembourg. Ils ne pourront donc, même en mettant tout au mieux, passer à l'état de lois avant le mois de février. C'est dès lors une année de perdue, car ce n'est pas au printemps que l'on songera, nous l'espérons, à désorganiser nos bataillons de chasseurs à pied et nos régiments d'artillerie et de nonnaitiers, pour leur faire subir les transformations projetées, par le général Ferron.

LA CONVENTION COMMERCIALE

Dans un premier article, nous avons dénoté des causes de la puissance progressive du socialisme.

La grande loi du général Boulanger? Celle-ci, c'est depuis plus de dix-huit mois qu'elle attend la Chambre à mis plus d'un an à en discuter les deux premiers titres.

Parlerons-nous de la loi organique, la grande loi du général Boulanger? Celle-ci, c'est depuis plus de dix-huit mois qu'elle attend la Chambre à mis plus d'un an à en discuter les deux premiers titres.

Quant nous disions que la Chambre refusait de s'occuper des affaires de l'armée, nous allions trop vite. N'a-t-elle pas consacré les heures les plus précieuses de la fin de sa session à discuter une question militaire, celle des fourrages?

De son côté, en ajournant l'examen du projet amendé et voté par la Chambre, le Sénat a mis le ministre de la guerre, dans une singulière situation. Les marchés de fourrages sont expirés, depuis le 1er décembre; convient-il de les renouveler?

Le véritable moyen de ne pas engager la question, c'est évidemment de proroger les marchés existants, jusqu'à ce que Chambre et Sénat soient d'accord.

En supposant que la question soit définitivement tranchée en janvier, il faudra au moins quelques jours auparavant, par le discours du Trône, et le vendredi suivant avait lieu au Parlement, la première lecture et la première discussion.

D'ici à deux ou trois semaines, toutes les formalités législatives seront accomplies, et au 1er avril, le projet de loi sera devenu loi. On ne peut donc plus dire, à cette date fatale, à laquelle il est admis que toute armée doit être prête à entrer en campagne, la loi de la réorganisation de la landwehr et du landsturm fonctionnera d'ores et déjà.

C'est la répétition de ce qui s'est passé l'an dernier pour la loi du nouveau spénat.

Chez nous, trois projets de loi ont été déposés par le ministre de la guerre, le 25 octobre. Six autres ont été déposés, le 29 décembre, tous ou presque tous d'une importance considérable au point de vue de l'organisation de l'armée, et bien en vue de celui qui pourrait diriger à quelle époque ils viendront en discussion, bien qu'on ait prononcé l'urgence et supprimé ainsi les deux premières lectures.

Les deux premiers sont à l'état de rapports, mais la Chambre vient d'entrer en vacances, à son retour, elle aura à s'occuper du budget. Voilà de beaux jours dans le courant de janvier les projets ministériels, que ceux-ci auront à faire encore le voyage du Luxembourg. Ils ne pourront donc, même en mettant tout au mieux, passer à l'état de lois avant le mois de février. C'est dès lors une année de perdue, car ce n'est pas au printemps que l'on songera, nous l'espérons, à désorganiser nos bataillons de chasseurs à pied et nos régiments d'artillerie et de nonnaitiers, pour leur faire subir les transformations projetées, par le général Ferron.

LES FAIBLESSES DU JURY

Dans un premier article, nous avons dénoté des causes de la puissance progressive du socialisme.

La grande loi du général Boulanger? Celle-ci, c'est depuis plus de dix-huit mois qu'elle attend la Chambre à mis plus d'un an à en discuter les deux premiers titres.

Parlerons-nous de la loi organique, la grande loi du général Boulanger? Celle-ci, c'est depuis plus de dix-huit mois qu'elle attend la Chambre à mis plus d'un an à en discuter les deux premiers titres.

Quant nous disions que la Chambre refusait de s'occuper des affaires de l'armée, nous allions trop vite. N'a-t-elle pas consacré les heures les plus précieuses de la fin de sa session à discuter une question militaire, celle des fourrages?

De son côté, en ajournant l'examen du projet amendé et voté par la Chambre, le Sénat a mis le ministre de la guerre, dans une singulière situation. Les marchés de fourrages sont expirés, depuis le 1er décembre; convient-il de les renouveler?

Le véritable moyen de ne pas engager la question, c'est évidemment de proroger les marchés existants, jusqu'à ce que Chambre et Sénat soient d'accord.

En supposant que la question soit définitivement tranchée en janvier, il faudra au moins quelques jours auparavant, par le discours du Trône, et le vendredi suivant avait lieu au Parlement, la première lecture et la première discussion.

D'ici à deux ou trois semaines, toutes les formalités législatives seront accomplies, et au 1er avril, le projet de loi sera devenu loi. On ne peut donc plus dire, à cette date fatale, à laquelle il est admis que toute armée doit être prête à entrer en campagne, la loi de la réorganisation de la landwehr et du landsturm fonctionnera d'ores et déjà.

C'est la répétition de ce qui s'est passé l'an dernier pour la loi du nouveau spénat.

Chez nous, trois projets de loi ont été déposés par le ministre de la guerre, le 25 octobre. Six autres ont été déposés, le 29 décembre, tous ou presque tous d'une importance considérable au point de vue de l'organisation de l'armée, et bien en vue de celui qui pourrait diriger à quelle époque ils viendront en discussion, bien qu'on ait prononcé l'urgence et supprimé ainsi les deux premières lectures.

Les deux premiers sont à l'état de rapports, mais la Chambre vient d'entrer en vacances, à son retour, elle aura à s'occuper du budget. Voilà de beaux jours dans le courant de janvier les projets ministériels, que ceux-ci auront à faire encore le voyage du Luxembourg. Ils ne pourront donc, même en mettant tout au mieux, passer à l'état de lois avant le mois de février. C'est dès lors une année de perdue, car ce n'est pas au printemps que l'on songera, nous l'espérons, à désorganiser nos bataillons de chasseurs à pied et nos régiments d'artillerie et de nonnaitiers, pour leur faire subir les transformations projetées, par le général Ferron.

UNE LETTRE DU DOCTEUR DESPRÉS

Dans un premier article, nous avons dénoté des causes de la puissance progressive du socialisme.

La grande loi du général Boulanger? Celle-ci, c'est depuis plus de dix-huit mois qu'elle attend la Chambre à mis plus d'un an à en discuter les deux premiers titres.

Parlerons-nous de la loi organique, la grande loi du général Boulanger? Celle-ci, c'est depuis plus de dix-huit mois qu'elle attend la Chambre à mis plus d'un an à en discuter les deux premiers titres.

Quant nous disions que la Chambre refusait de s'occuper des affaires de l'armée, nous allions trop vite. N'a-t-elle pas consacré les heures les plus précieuses de la fin de sa session à discuter une question militaire, celle des fourrages?

De son côté, en ajournant l'examen du projet amendé et voté par la Chambre, le Sénat a mis le ministre de la guerre, dans une singulière situation. Les marchés de fourrages sont expirés, depuis le 1er décembre; convient-il de les renouveler?

Le véritable moyen de ne pas engager la question, c'est évidemment de proroger les marchés existants, jusqu'à ce que Chambre et Sénat soient d'accord.

En supposant que la question soit définitivement tranchée en janvier, il faudra au moins quelques jours auparavant, par le discours du Trône, et le vendredi suivant avait lieu au Parlement, la première lecture et la première discussion.

D'ici à deux ou trois semaines, toutes les formalités législatives seront accomplies, et au 1er avril, le projet de loi sera devenu loi. On ne peut donc plus dire, à cette date fatale, à laquelle il est admis que toute armée doit être prête à entrer en campagne, la loi de la réorganisation de la landwehr et du landsturm fonctionnera d'ores et déjà.

C'est la répétition de ce qui s'est passé l'an dernier pour la loi du nouveau spénat.

Chez nous, trois projets de loi ont été déposés par le ministre de la guerre, le 25 octobre. Six autres ont été déposés, le 29 décembre, tous ou presque tous d'une importance considérable au point de vue de l'organisation de l'armée, et bien en vue de celui qui pourrait diriger à quelle époque ils viendront en discussion, bien qu'on ait prononcé l'urgence et supprimé ainsi les deux premières lectures.

Les deux premiers sont à l'état de rapports, mais la Chambre vient d'entrer en vacances, à son retour, elle aura à s'occuper du budget. Voilà de beaux jours dans le courant de janvier les projets ministériels, que ceux-ci auront à faire encore le voyage du Luxembourg. Ils ne pourront donc, même en mettant tout au mieux, passer à l'état de lois avant le mois de février. C'est dès lors une année de perdue, car ce n'est pas au printemps que l'on songera, nous l'espérons, à désorganiser nos bataillons de chasseurs à pied et nos régiments d'artillerie et de nonnaitiers, pour leur faire subir les transformations projetées, par le général Ferron.

LETTRE DE PARIS

Dans un premier article, nous avons dénoté des causes de la puissance progressive du socialisme.

La grande loi du général Boulanger? Celle-ci, c'est depuis plus de dix-huit mois qu'elle attend la Chambre à mis plus d'un an à en discuter les deux premiers titres.

Parlerons-nous de la loi organique, la grande loi du général Boulanger? Celle-ci, c'est depuis plus de dix-huit mois qu'elle attend la Chambre à mis plus d'un an à en discuter les deux premiers titres.

Quant nous disions que la Chambre refusait de s'occuper des affaires de l'armée, nous allions trop vite. N'a-t-elle pas consacré les heures les plus précieuses de la fin de sa session à discuter une question militaire, celle des fourrages?

De son côté, en ajournant l'examen du projet amendé et voté par la Chambre, le Sénat a mis le ministre de la guerre, dans une singulière situation. Les marchés de fourrages sont expirés, depuis le 1er décembre; convient-il de les renouveler?

Le véritable moyen de ne pas engager la question, c'est évidemment de proroger les marchés existants, jusqu'à ce que Chambre et Sénat soient d'accord.

BOURSE DE PARIS du vendredi 23 décembre. Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS. Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

BOURSE DE LILLE du vendredi 23 décembre (par fil téléphonique spécial). Valeurs, Compt., Cours précéd.

CHARBONNAGES. Valeurs, Cours précéd., Cours du jour.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT du 23 Décembre 1887. Valeurs, Cours précéd., Cours du jour.

Caussionnet, avait été transmis au ministre de la justice. Une promotion dans l'armée. Assisité après ces nominations, un nouveau travail sera entrepris, pour le grade de capitaine et pour les emplois de la trésorerie et de l'habillement.

Gaiese d'Épargne Postale. Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit des économies. Le minimum de chaque versement est fixé à un franc (1 fr.).

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES. Nouvelle affaire Wilson. -- Nombreuses arrestations.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES. Nouvelle affaire Wilson. -- Nombreuses arrestations.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES. Nouvelle affaire Wilson. -- Nombreuses arrestations.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES. Nouvelle affaire Wilson. -- Nombreuses arrestations.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES. Nouvelle affaire Wilson. -- Nombreuses arrestations.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES. Nouvelle affaire Wilson. -- Nombreuses arrestations.